



relance huissier litige paiement factures FT Orange

Par **odroit**, le **22/06/2011** à **14:38**

Le 22/6/2011. Un 2ème huissier me relance pour paiement de factures téléphone et Internet de juillet 2010 à décembre 2010. Cet huissier a le double de mes courriers à FT Orange demandant un entretien audio avec un responsable, courriers restés sans réponse. Depuis le 9 juillet 2010, tél et web sont avec un autre opérateur. J'estime fausses les factures de 08/2010 à 12/2010. Que puis-je répondre à l'huissier (qui m'écrit "Nous sommes mandatés pour recouvrer cet impayé et non techniciens Orange, nous ne pouvons donc pas vous diriger vers un interlocuteur FT Orange"), pour qu'il stoppe ses relances ? Y a-t-il un montant minimum pour un titre exécutoire de Juge ?

Merci d'avance de vos réponses précisant juste la réf. d'un article de loi du code consommation ad'hoc ou une lettre-type.

Très cordialement. J. Odroit, particulier. Tél 0494140301 ou 0620938250